

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser l'usage « centre sportif » dans la zone C-449

1. Objet du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire du 22 juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser l'usage « centre sportif » dans la zone C-449, dans le district Saint-Robert.

À cet effet, ce règlement modifie la grille des usages et normes de la zone C-449. Il autorise spécifiquement l'usage « centre sportif » et prohibe les terrains sportifs extérieurs, afin de permettre les centres sportifs uniquement à l'intérieur d'un bâtiment.

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 6 juillet 2026** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 24 juin 2026 au mardi 7 juillet 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le [lien suivant](#).

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le règlement est situé dans le district Saint-Robert, entre la rue Bernier, la rue Pierre-Delisle, la rue de la Normandie, l'avenue Ross, le boulevard Arthur-Buies Ouest, l'avenue Rouleau, l'avenue Sirois, la rue Ernest-Lapointe et la rue Saucier.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le [lien suivant](#).

Le projet de règlement et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.

- c) en consultant le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026, sur le site Web de la Ville,
à l'adresse : <https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux>

Rimouski, le 24 juin 2026

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière

Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser l'usage « centre sportif » dans la zone C-449

Zone C-449
District Saint-Robert

